

#RETRAITE

Aujourd'hui, un parcours professionnel varié, des régimes différents



David commence comme

technicien de maintenance et devient ingénieur

par la voie de la formation professionnelle

Technicien de maintenance dans une entreprise d'agro-alimentaire, **il cotise**



au régime de base des salariés agricoles + à l'ARRCO*

Technicien de maintenance dans l'industrie automobile, **il cotise**



au régime général de la Sécurité sociale + à l'ARRCO*

Ingénieur en mécanique dans l'industrie automobile, **il cotise**



au régime général de la Sécurité sociale + à l'ARRCO* + à l'AGIRC**

En congé pour formation professionnelle, **il cotise**



au régime général de la Sécurité sociale + à l'ARRCO*

Au moment de la RETRAITE

Pour le versement de sa pension, David dépend de **4** régimes de retraite différents



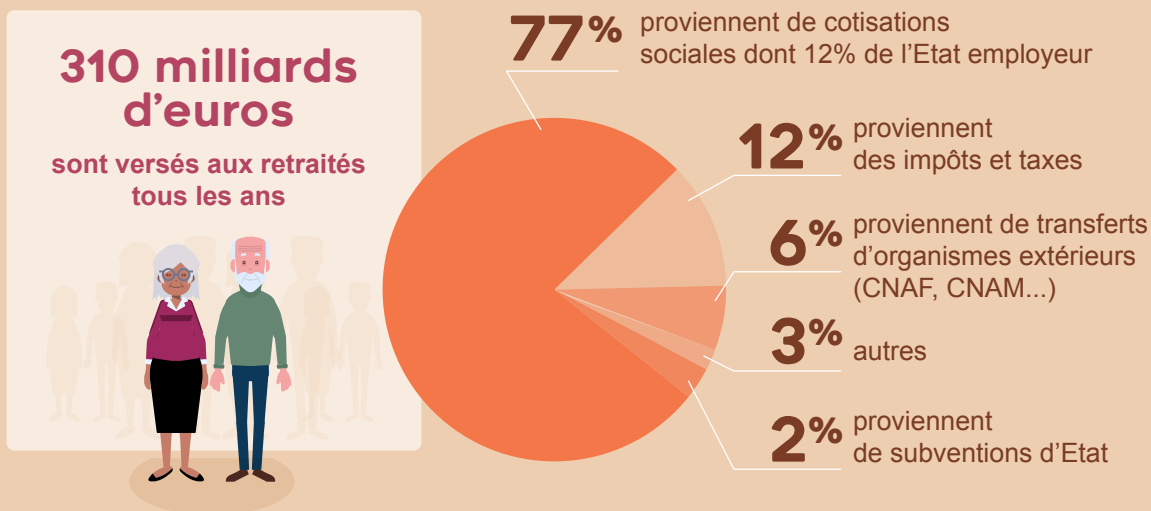
Pour une RETRAITE

plus simple,
plus juste, pour tous

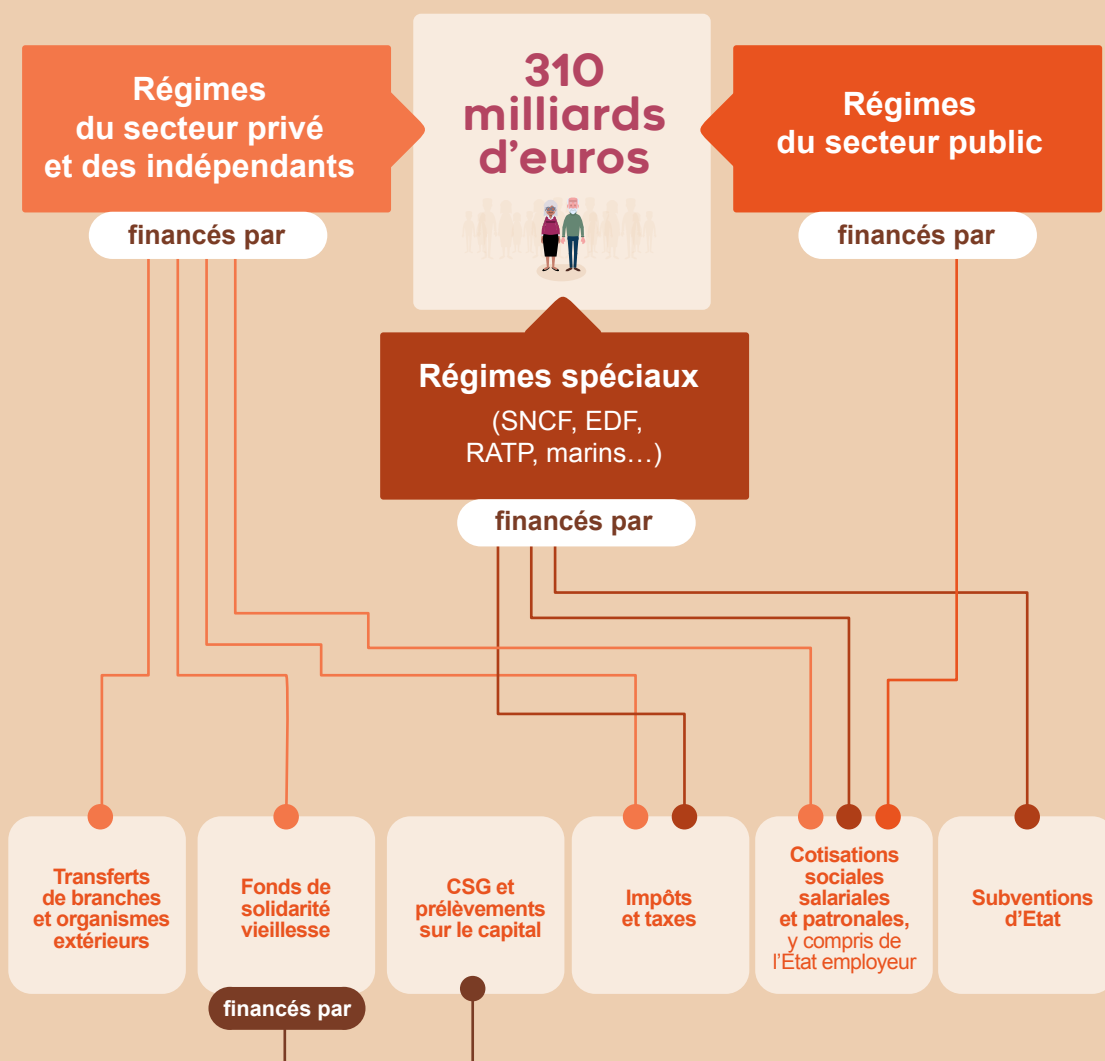
reforme-retraite.gouv.fr
#ReformeRetraite



Les sources de financement du système de retraite



Les sources de financement varient selon le régime de retraite



Pour une RETRAITE

plus simple,
plus juste, pour tous

#RETRAITE

Aujourd'hui, avoir des enfants ne donne pas toujours les mêmes droits

Catherine

Salariée du secteur privé

En activité

2004
Naissance du 1^{er} enfant

8 trimestres de majoration

2006
Naissance du 2^{ème} enfant

8 trimestres de majoration

Nadia

Fonctionnaire

En activité

2004
Naissance du 1^{er} enfant

2 trimestres de majoration

2006
Naissance du 2^{ème} enfant

2 trimestres de majoration

à 62 ans

Sur la base de 156 trimestres validés au titre de l'activité et de la maternité



16 trimestres de majoration

Catherine

peut partir à la retraite car elle dispose du nombre de trimestres exigés pour bénéficier du taux plein

Retraite à taux plein



4 trimestres de majoration

Nadia

peut partir à la retraite mais sa pension aura une décote de

- 15%

car il lui manque des trimestres pour bénéficier du taux plein

OU

elle doit continuer à travailler encore 12 trimestres pour bénéficier d'une

Retraite à taux plein

Pour une RETRAITE

plus simple,
plus juste, pour tous

#RETRAITE

Aujourd'hui, un changement d'activité
peut impacter le montant des droits

Dominique et Sylvain ont tous les deux travaillé 41,5 années
et ont eu la même rémunération
du SMIC à 1,5 SMIC en fin de carrière



Dominique

Salarié
dans le privé

21 années

+

Salarié dans
la fonction publique

20,5 années



Sylvain

Salarié dans
la fonction publique

20,5 années

+

Salarié
dans le privé

21 années

Au moment de la RETRAITE

Dominique
a une retraite
mensuelle de

1151€

Sylvain
a une retraite
mensuelle de

1074€

Les retraites ne sont pas les mêmes selon le moment où les cotisations
sont versées à chaque régime, en raison de leurs règles de calcul propres.

Pour une RETRAITE

plus simple,
plus juste, pour tous

reforme-retraite.gouv.fr
#ReformeRetraite



#RETRAITE

Aujourd'hui, pour un même métier,
des régimes différents



Jérôme exerce le même métier d'infirmier
pendant toute sa carrière

Infirmier dans un CHU,
il cotise



à la caisse nationale
de retraite des agents
des collectivités locales

Infirmier dans une clinique privée,
il cotise



au régime
général de la
Sécurité sociale + à l'ARRCO*

Infirmier dans une association
humanitaire, il cotise



au régime
général de la
Sécurité sociale + à l'ARRCO*

Infirmier libéral,
il cotise



au régime
de base de
la CNAVPL** + au régime complé-
mentaire de
la CARPIMKO***

Au moment de la RETRAITE

Pour le versement de sa pension,
Jérôme dépend de **5** régimes de retraite différents



Pour une RETRAITE

plus simple,
plus juste, pour tous

reform-retraite.gouv.fr
#ReformeRetraite



*ARRCO : association pour le régime de retraite complémentaire des salariés. **CNAVPL : caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales. ***CARPIMKO : caisse autonome de retraite et de prévoyance des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes.

#RETRAITE

Aujourd'hui, un temps partiel
inégalement pris en compte

Tous les 4 ont travaillé **41,5 années** et ont eu la **même rémunération**
du SMIC à 1,5 SMIC en fin de carrière

Karim



salarié

1976

Mi-temps

1997

Temps plein

Anne



salariée

1976

Temps plein

1997

Mi-temps

Christian



fonctionnaire

1976

Temps plein

1997

Mi-temps

Selma



fonctionnaire

1976

Mi-temps

1997

Temps plein

Au moment de la RETRAITE en 2018

Karim



Retraite mensuelle

1151€

Anne



Retraite mensuelle

898€

Christian



Retraite mensuelle

769€

Selma



Retraite mensuelle

769€

Les montants de pension varient selon le statut et le moment où intervient le temps partiel dans le parcours professionnel.

Pour une RETRAITE

plus simple,
plus juste, pour tous



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

HAUT-COMMISSAIRE
À LA RÉFORME
DES RETRAITES

reforme-retraite.gouv.fr
#ReformeRetraite

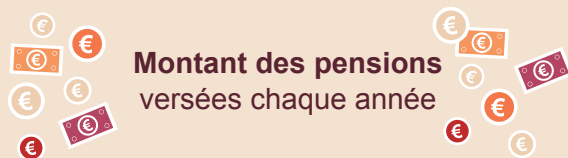
#RETRAITE

10 chiffres clés pour comprendre

15,6 millions*
de retraités aujourd'hui



650 000 nouveaux retraités chaque année



Montant des pensions
versées chaque année

308 milliards
d'euros



Actuellement

1,7 actif cotisant
par retraité

42

régimes de retraite différents



Retraite à taux plein

172
trimestres
ou 43 annuités

pour les personnes nées en 1973 et après

Age légal de départ à la retraite

62
ANS



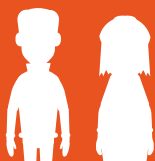
Age de la retraite à taux plein : 67 ans

Montant de la pension brute**

1532 € / MOIS
EN MOYENNE

1 392€ en moyenne en 2010

Homme
1 760 €



Femme
1 322€

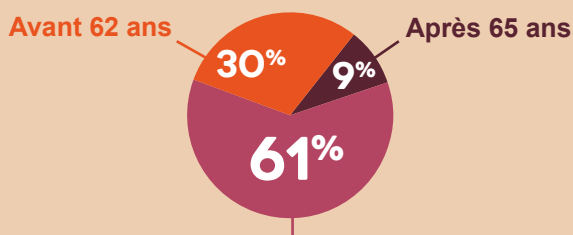
Décote et surcote

1,25%

en MOINS
sur la pension par
trimestre manquant
avant 62 ans

en PLUS
sur la pension par trimestre
supplémentaire validé
après 62 ans

Age de départ à la retraite
dans le régime général



Partent à la retraite entre 62 et 65 ans

Minimum vieillesse / ASPA
(Allocation de solidarité aux personnes âgées)

553 000 retraités

perçoivent une allocation versée en fonction
des ressources et de la situation familiale

Personne seule jusqu'à
833€/mois

Couple jusqu'à
1 293€/mois

Deux nouvelles augmentations de 35 € pour une personne seule
et de 54 € pour un couple interviendront en 2019 et 2020.
Ainsi, le minimum vieillesse atteindra 903 € par mois en 2020
pour une personne seule et 1402 € pour un couple.

Pour une RETRAITE

plus simple,
plus juste, pour tous



reforme-retraite.gouv.fr
#ReformeRetraite

#RETRAITE

Aujourd'hui, un mode de calcul complexe dépendant de nombreux facteurs

Dans le secteur privé, le calcul de la pension de retraite prend en compte le niveau de cotisation, la durée d'assurance* et la rémunération perçue.

Sacha

- Née en 1955
- Salariée du secteur privé
- 41,5 années travaillées
- 2 194 € salaire moyen mensuel



Elle a cotisé au régime général de la Sécurité sociale (retraite de base) et a cumulé 166 trimestres (4 trimestres par année travaillée)

+

Elle a cotisé à l'ARRCO** (retraite complémentaire) et a cumulé 4328 points

Au moment de la RETRAITE

A 62 ans, arrivée à l'âge légal de la retraite et bénéficiant du taux plein, ses trimestres et ses points sont transformés en montant de pension par ce calcul*** :

Calcul de la retraite de base

26 327 €
Salaire moyen annuel
calculé sur les 25 meilleures années

X
multiplié par

Taux plein à 50%

X
multiplié par

Nombre de trimestres validés :
166

divisé par

Nombre de trimestres requis :
166

Total : 13 163,50 € par an soit 1 097 € par mois de retraite de base

Calcul de la retraite complémentaire

4 328
Nombre total de points acquis

X
multiplié par

1,25 €
Valeur du point en cours

Total : 5 410 € par an soit 451 € par mois de retraite complémentaire



Total de la retraite de Sacha :
1 097 € + 451 € = 1 548 € par mois

Le montant de la retraite peut être inférieur ou supérieur selon qu'on remplit ou non les conditions de départ à taux plein.

On applique alors une décote ou une surcote : taux de minoration ou de majoration, déterminés en fonction des trimestres manquants ou supplémentaires pour bénéficier du taux plein



Pour une RETRAITE

plus simple,
plus juste, pour tous



reforme-retraite.gouv.fr
#ReformeRetraite

* La durée d'assurance contribue à déterminer les droits à pension de retraite, l'âge de départ et le montant de la pension de retraite. Elle comprend les périodes d'assurance (trimestres cotisés), mais aussi les périodes assimilées (service militaire, chômage, maternité, par ex.), majorée de trimestres supplémentaires (congé parental ou par enfant handicapé, par ex.). **ARRCO : association pour le régime de retraite complémentaire des salariés. *** La retraite de base correspond à la pension de base du régime général. A celle-ci, s'ajoute une retraite complémentaire, obligatoire, qui complète la pension de base. La plupart des travailleurs cotisent donc à deux régimes, de base et complémentaire, qui, au moment de la retraite, leur verseront chacun une pension. Dans certaines professions, et dans certains régimes existent des dispositifs supplémentaires dits retraites additionnelles, permettant de bénéficier d'un revenu supplémentaire au moment de la retraite.